

Orientation après la 3^{ème}

Calendrier des opérations

Sur Educonnect (<https://teleservices.education.gouv.fr>) connectez-vous au service en ligne Orientation. Suivez ces étapes successives pour effectuer les démarches d'orientation après la 3^e.

Depuis le
04 avril 2025

Découvrez les
formations



Vous pouvez consulter le catalogue de toutes les formations proposées après la 3^e, en voie générale, technologique et professionnelle.

Formulez vos demandes en précisant le lycée et la formation.

Votre saisie peut être modifiée jusqu'au 26 mai 2025 (ajout, suppression, modification de l'ordre de préférence).

Nous vous conseillons de formuler plusieurs demandes d'établissements ou de formations

Une fois enregistrées, vos demandes sont envoyées :

- à l'établissement pour que le conseil de classe examine les choix d'orientation ;
- à l'académie pour traiter l'admission.

Attention, pour une orientation en seconde GT le lycée de secteur doit obligatoirement figurer dans les vœux.

Du 05 au 26
mai 2025

Formulez vos
demandes
d'orientation



Du 28 mai au
06 juin 2025

Répondez aux
propositions
d'orientation



Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et accuser réception.

- **AVIS FAVORABLE**, la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- **AVIS DÉFAVORABLE**, prenez contact avec l'établissement pour la suite de la procédure.

27 juin 2025,
17h30

Consultez le
résultat
d'admission



Consultez et téléchargez le résultat des demandes formulées (traitement informatisé des vœux saisis).

L'affectation au lycée tient donc compte de la décision d'orientation du conseil de classe, ainsi que du nombre de places disponibles dans chaque offre de formation.

Fin juin - début
juillet 2025



• Vous avez obtenu une affectation, vous devez remplir les formalités d'inscription sans tarder, selon les consignes indiquées dans la notification.

• Si vous n'avez reçu aucune réponse positive ou si vous êtes sur liste supplémentaire, prenez contact avec l'établissement